

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2002**



SOMMAIRE

Page 3

ORDRE DU JOUR

Page 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 5

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Page 6

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 11

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 13

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 16

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001

Page 17

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2001

Page 18

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

Page 19

TEXTES DES RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2001, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, et approbation de ces rapports ;**

- 2. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du GIE, et approbation de ce rapport et desdites conventions ;**

- 3. Quitus aux administrateurs ;**

- 4. Affectation du résultat de l'exercice ;**

- 5. Fixation du montant de l'indemnité des administrateurs ;**

- 6. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;**

- 7. Pouvoirs pour les formalités de publicité.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

DOSSO Lémissa

ADMINISTRATEURS PRIVÉS

SYLLA Omar (Librairie de France)

MÉRIOT Frédéric (Édicef)

KONATÉ Lamine

LAMBIN Guy

SOW Berthe

TOURÉ SALIOU

ARISTIDE Olivier

VEZY Frédéric (Édipresse)

ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

AHOURE Jacqueline (Ministère de l'Économie et des Finances)

ROGUES DE FURSAC Paulette (Ministère de l'Éducation Nationale)

AYOUN N'Dah Pierre (Ministère de la Culture et de la Francophonie)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars & Guérard

CECA

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

HACHETTE	:	29,6 %
ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	:	20,0 %
ÉDIPRESSE	:	20,0 %
Le Personnel	:	3,0 %
Les Privés personnes morales	:	5,4 %
Les Privés personnes physiques	:	22,0 %
		<hr/>
TOTAL	:	100,0 %



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, votre conseil vous a convoqués ce jour, en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice passé, et soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport, ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2001 et sur la fixation du montant de l'indemnité de fonction des administrateurs.

Nous vous invitons à examiner les différents aspects de l'activité des NEI au cours de l'exercice 2001.

L'évolution de la valeur boursière de l'action NEI se présente comme suit :

- 30 septembre 2000 : 6 000 FCFA
- 31 décembre 2000 : 6 435 FCFA
- 30 juin 2001 : 6 395 FCFA
- 31 décembre 2001 : 6 300 FCFA

Activité

L'année 2001 a été marquée par le début du système de gratuité des livres scolaires destinés aux classes du cycle élémentaire, le gouvernement répondant ainsi aux propositions électorales qui avaient été faites en 2000.

Cette année le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 4 619 954 KFCFA contre 4 509 653 KFCFA en 2000 soit une légère hausse de 2 %.

En revanche la société affiche un résultat négatif en raison :

- d'un redressement fiscal de 95 millions FCFA venant affecter directement le résultat net,
- de la dégradation de nos marges brutes due à la vente de nos produits primaires à l'État avec des remises supérieures à celles pratiquées auprès des distributeurs privés,

- d'une provision pour risques de baisse d'activités en 2001 due à la décision du gouvernement de reprendre certains titres de la collection "École et Développement" pour les attribuer à d'autres éditeurs.

Production

Pas de nouveautés marquantes en manuels prescrits après le programme de rénovation de la collection "École et Développement" dans le cycle primaire. De même en secondaire où la concurrence est venue prendre une part du marché de l'anglais que nous détenions à 100% en coédition avec Édicef.

Dans le cadre d'une nécessaire diversification de notre production, l'année 2001 a vu l'arrivée à notre catalogue d'une collection destinée à l'enseignement préscolaire collection "Tout P'tit". Apparition d'une nouvelle collection parascolaire avec "Feu Vert" et poursuite du développement de la collection "Caïmans" et de la rénovation d' "Antiflash".

En littérature, quatre titres de jeunesse ont été subventionnés par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la collection Adoras nous a permis de recueillir le prix PABAH du "Meilleur éditeur du Continent", concrétisant ainsi une notoriété internationale à la collection et par voie de conséquence à la société.

Ressources humaines

L'effectif permanent de la société est de 34 salariés après le recrutement de deux personnes, l'une au commercial, l'autre à la fabrication.

Afin de relancer le service commercial par des actions de proximité, nous avons tenté l'expérience avec quatre commerciaux intérimaires entre avril et octobre.

Au chapitre social, la direction a entériné la décision de changer de compagnie d'assurance maladie à la demande du comité du personnel.

Investissements

Les investissements de l'exercice 2001 se sont élevés à 71 566 700 FCFA essentiellement réservés à des équipements en matériel roulant (4 véhicules).

Situation de trésorerie

Notre trésorerie nette demeure négative. Cette situation provient des conditions économiques défavorables à notre activité : retards de règlement et des impayés de certains de nos clients, l'État notamment.

Les banques ont réitéré leur confiance en nous accordant des crédits de campagne, facilitant ainsi le démarrage de nos fabrications.

Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Après avoir examiné les comptes le conseil d'administration décide de proposer à la prochaine assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 158 199 172 FCFA intégralement au compte Report à nouveau.

Après cette affectation le compte "Report à nouveau" qui présentait un solde créditeur de 610 333 279 FCFA présentera un nouveau solde créditeur de 452 134 107 FCFA.

Évolution de la société

Les termes de l'ouverture du marché primaire prévue à la rentrée scolaire 2002 et précisée dans la lettre ministérielle du 12 novembre 1998, et les mesures d'accompagnement qui avaient été prévues n'ayant pas été respectées par l'État, l'équilibre des comptes de la société se trouve mis gravement en difficulté pour l'exercice 2002 et pour les années futures. La propriété des copyrights d'une partie des titres de la collection "École et Développement" ne peut être

juridiquement contestée aux Nouvelles Éditions Ivoiriennes. Pourtant, un appel d'offres a été lancé par le Ministère de l'Éducation sur ces mêmes titres, bafouant ainsi les droits de la propriété intellectuelle reconnus par la loi, par la jurisprudence et les conventions internationales.

Nous avons pris les dispositions juridiques pour rendre ce appel d'offres caduque. Pour preuve de leur bonne volonté et d'un commun accord, les deux éditeurs nationaux CEDA et NEI ont proposé de rétrocéder respectivement à l'État un titre qui faisait partie des protocoles de 1991 et 1992. Un nouveau protocole précisant cet avenant doit être signé par les parties avant la matérialisation de la rétrocession.

Parallèlement d'autres activités seront développées au sein de l'entreprise, à savoir :

- les manuels du préscolaire,
- le développement des collections parascolaires,
- la prescription de nouvelles collections destinées aux collèges et coéditées avec des partenaires français,
- la recherche de fonds d'aide à l'édition auprès des bailleurs pour les livres de littérature et de jeunesse.

Toutes ces actions sont menées afin de diversifier notre production et d'atténuer l'impact de l'ouverture effective du marché primaire à la concurrence au moment de la mise en place des nouveaux curricula.

Nous occupons aujourd'hui une place enviée dans le concert de l'édition africaine d'expression francophone, le prix PABAH du meilleur éditeur du continent vient d'en apporter une preuve supplémentaire.

Cependant, le socle de notre activité que représente le marché primaire ne saurait supporter, au risque de mettre en péril l'existence même de la société, de se voir dessaisi, sans compensation financière ou de possibilités de produire de nouveaux manuels, des titres de la collection "École et Développement".

À la lecture de ce rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous ne saurions clôturer ce rapport, sans remercier l'ensemble du personnel pour son attachement à la société et l'attitude responsable qu'il a su manifester en toute circonstance.

Nous vous remercions.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Éditions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Vérifications et informations spécifiques

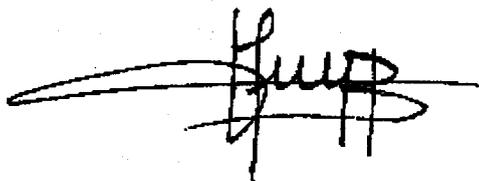
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 29 avril 2002

Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Associé



CECA

Kouassi Salé
Expert comptable diplômé



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2001

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2001

Nous n'avons été informés d'aucune convention conclue durant l'exercice 2001.

2 - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

2.1 - Convention d'accords commerciaux

Avec ÉDIPRESSE

Administrateur concerné

L'actionnaire ÉDIPRESSE, représentée par Monsieur Frédéric Vezy

Nature et objet

Remises commerciales

Modalités

La société NEI accorde à ÉDIPRESSE, son principal distributeur, les conditions commerciales préférentielles suivantes, liées au volume commercialisé :

- Un taux de remise de 34,44 % pour les ventes courantes contre un taux de 24,74 % généralement appliqué ;
- Une pratique exclusive de retour d'ouvrages invendus.

Cette convention devrait être matérialisée par écrit d'une part et faire l'objet d'une autorisation formelle du Conseil d'Administration, conformément à l'article 438 de l'acte uniforme d'autre part.

2.2- Convention d'assistance technique

Avec la société ÉDICEF

Administrateur concerné

Monsieur Olivier Aristide

Nature et objet

Assistance technique

Modalités

ÉDICEF met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister en matière de comptabilité, de gestion et dans le domaine de l'édition.

En contrepartie, ÉDICEF facture aux NEI :

- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant pour chaque intervention du spécialiste d'ÉDICEF,
- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant,
- les autres frais réels liés à l'assistance technique.

La charge d'assistance technique comptabilisée au titre de l'exercice 2001 s'élève à 49 195 000 FCFA.

2.3- Convention de prestations de service

Avec ÉDICEF

Administrateur concerné

Monsieur Olivier Aristide

Nature et objet

Animation stratégique éditoriale et commerciale.

Modalités

Votre société bénéficie du savoir-faire de la société ÉDICEF en matière d'animation stratégique éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditions ÉDICEF et à la non concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien.

En contrepartie, elle verse à ÉDICEF une redevance annuelle représentant :

- 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA,
- 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA,
- 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

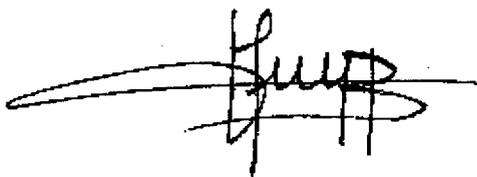
La charge de redevance comptabilisée au titre de l'exercice 2001 s'élève à 182 044 088 FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur l'ensemble de ces conventions.

Abidjan, le 29 avril 2002

Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Associé



CECA

Kouassi Salé
Expert comptable diplômé



EXERCICE 2001**BILAN - SYSTÈME NORMAL**PÉRIODE DU 1^{er} Janvier 2001 au 31 Décembre 2001

(en Francs CFA)

ACTIF	EXERCICE 2001	EXERCICE 2000
Immobilisations incorporelles nettes	16 359 724	15 770 235
Immobilisations corporelles nettes	223 928 558	192 858 900
Immobilisations financières	27 701 683	12 701 683
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	267 989 965	221 330 818
Stocks	1 097 032 406	1 219 490 434
Créances et emplois assimilés	2 160 322 064	2 452 120 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 257 354 470	3 671 610 972
Trésorerie - Actif	54 302 452	112 299 321
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	3 579 646 887	4 005 241 111

PASSIF	EXERCICE 2001	EXERCICE 2000
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et Réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	610 333 279	609 450 582
Résultat net de l'exercice	-158 199 172	67 882 697
TOTAL CAPITAUX PROPRES	613 030 785	838 229 957
Dettes financières	332 199 266	233 224 263
Dettes d'exploitation	2 041 167 005	2 298 619 852
TOTAL PASSIF CIRCULANT	2 373 366 271	2 531 844 115
Trésorerie - Passif	593 249 831	635 167 039
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	3 579 646 887	4 005 241 111

EXERCICE 2001**COMPTE DE RÉSULTAT**PÉRIODE DU 1^{er} Janvier 2001 au 31 Décembre 2001

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2001	EXERCICE 2000
Ventes de marchandises	4 585 170 335	4 498 699 442
Prestation de services	34 783 730	10 953 750
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 619 954 065	4 509 653 192
Autres produits	163 072 223	70 355 214
TOTAL	4 783 026 288	4 580 008 406
Achats et frais sur achats	2 674 504 333	2 477 763 943
Variation de stocks	79 421 142	163 947 957
Transport	156 876 830	97 438 946
Services extérieurs	1 164 012 587	977 553 882
Impôts et taxes	133 006 422	84 380 652
Autres charges	33 604 259	38 375 111
TOTAL	4 241 425 573	3 839 460 491
VALEUR AJOUTÉE	541 600 715	740 547 915
Charges du personnel	388 426 263	348 538 550
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	153 174 452	392 009 365
Dotations aux amort. et provisions	200 105 588	193 204 535
Reprise de provisions	45 223 032	12 264 155
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 708 104	211 068 985
Produits financiers		2 858
Charges financières	138 492 068	89 805 406
RÉSULTAT FINANCIER	-138 492 068	-89 802 548
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-140 200 172	121 266 437
Produits H.A.O.	5 100 000	
Charges H.A.O.		1 202 240
RÉSULTAT H.A.O.	5 100 000	-1 202 240
Impôt sur le résultat	23 099 000	52 181 500
RÉSULTAT NET	-158 199 172	67 882 697

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)PÉRIODE DU 1^{er} Janvier 2001 au 31 Décembre 2001

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne Croissance externe	87 566 700 15 000 000	5 100 000
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	102 566 700	5 100 000
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation		156 803 655
FH	EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	102 566 700	161 903 655
FK	EMPLOIS TOTAUX À FINANCER		59 336 955
FL	Financement interne	67 000 000	-8 416 616
FS	RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	75 416 616	
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	16 079 661	
FW	VARIATION DE LA TRÉSORERIE		16 079 661

TEXTES DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2001, et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et ces rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultat dudit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte uniforme du traité OHADA portant droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant au montant de cent cinquante huit millions cent quatre vingt dix neuf mille cent soixante douze (158 199 172 FCFA) intégralement au compte "Report à nouveau".

Après cette affectation, le compte "Report à nouveau" qui présentait un solde créditeur de 610 333 279 FCFA, aura un nouveau solde créditeur de 452 134 107 FCFA.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction allouée aux administrateurs à la somme annuelle nette de 11 050 000 FCFA.

Sixième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration du 20 février 2002, ratifie la nomination de Monsieur Olivier ARISTIDE au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc MOINGEON.

Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et toutes les autres formalités légales obligatoires.